

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de Cabara du lundi 02 Juillet 2012

Les conseillers municipaux dûment convoqués se sont réunis à la Mairie le lundi 02 juillet 2012 à 18h30 sous la présidence de Thierry Blanc, maire.

Présents : *Thierry Blanc, Nathalie Bataillé, François Peiffer, Eric Battaglia, Dominique Choron, Robert Dupuis-Rabion, Patricia Rullier,*

Absents : *Groubach Vignollet*

Pouvoir *Vignollet*

DELIBERATION 1 DISSOLUTION DU SIB

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale et le courrier d'intention de dissolution du SIB et sur les modalités de liquidation, le Maire demande au conseil de se prononcer sur le sujet. Le conseil municipal est favorable à la dissolution. Il demande au SIB de procéder à la vente de la colonie d'Aubazine dans les plus brefs délais étant convenu que le prix de cession sera réparti entre les communes membres au prorata des participations versées depuis 1964. Dans le cas où la vente ne serait pas intervenue au 31/12/2012, il se prononce pour le transfert à la nouvelle communautés de communes

DELIBERATION 2 FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Vu le projet de statuts de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de E2M Ouest et du Brannais, le maire propose au conseil de se prononcer sur ces statuts.

Après délibération le conseil municipal avec 6 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre, adopte ces statuts comme suit :

Périmètre : les communes du brannais et de l'E2M Ouest

Le nom : la communauté de communes du brannais, sigle CCB

Le siège : Mairie de Branne

Le trésorier : Trésorier de Rauzan

Durée illimitée

Recettes : celles prévues par la loi

Compétences : intégralité des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives des EPCI existants. Des assouplissements ont été prévus pour restituer certaines compétences après la fusion.

La composition de l'organe délibérant 38 titulaires et 15 suppléants

Conséquences comptables et budgétaires : l'intégralité de l'actif et du passif et du personnel employé par les deux communautés de communes

DELIBERATION 3 ORGANE DELIBERANT DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Maire présente au conseil les trois propositions qui sont faites par les élus du territoire et leur indique que les membres du bureau des 2 communautés ont suggéré d'exclure la proposition 3.

Proposition 1 (26 titulaires et 10 suppléants) qui sera appliquée par le Préfet à défaut de délibération ou à défaut d'accord de la majorité qualifiée

Proposition 2 (38 titulaires et 15 suppléants) issue d'un consensus entre plusieurs communes

Proposition 3 (50 titulaires et 38 suppléants) consistant en l'addition des 2 conseils communautaires existants

Le conseil municipal avec 1 voix pour la proposition 1, 7 voix pour la proposition 2 et 0 voix pour la proposition 3, retient la deuxième proposition

DELIBERATION 4 ROUTE DU LIMOUZIN

Monsieur le Maire présente aux conseillers un devis de l'entreprise CMR pour la réalisation de deux dos d'âne et de signalisation routière au limouzin pour un montant de 5 956€ ht. Le conseil municipal donne son accord pour ces travaux et autorise le virement de crédit si nécessaire